

## **Demande de permis unique relative au renouvellement et à la régularisation d'une unité de fabrication d'aliments pour bétail à PLOMBIERES (Hombourg)**

### **Breve description du projet**

---

<u>Projet</u> :	renouvellement des autorisations d'exploitation d'une unité de fabrication de denrées alimentaires pour animaux et régularisation urbanistique des dépôts de matières premières
<u>Localisation</u> :	rue de la Station, 47 à 4852 Hombourg
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat à caractère rural
<u>Demandeur</u> :	Dumoulin s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	ABV Environment

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	06 juillet 2016
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

## 1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

**La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

Elle constate que le projet permet la poursuite de l'exploitation et la régularisation urbanistique des dépôts de matières premières tout en s'intégrant dans son environnement grâce à la mise en œuvre de nombreuses mesures limitant ses impacts.

La CRAT tient toutefois à appuyer les recommandations suivantes émises par l'auteur de l'étude d'incidences :

- Installer une unité d'épuration individuelle des eaux usées domestiques afin d'améliorer la qualité des eaux rejetées ;
- Installer rapidement une nouvelle gaine d'aspiration silencieuse au niveau des ateliers de production en vue de limiter les nuisances sonores de l'exploitation.

## 2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président